



Dossier surendettement et co emprunteur

Par Emimi

Bonjour,

Il y a quelques jours de celà j'ai envoyé un dossier de surendettement a la BDF. Entre temps j'ai reçu une injonction de payer ainsi que mon co emprunteur qui est devenu mon ex mari.

Je souhaiterais savoir si il est possible de le retirer en tant que co emprunteur à ce stade, et de le faire remplacer par une autre personne.

Si c'est le cas, est ce que cette personne sera automatiquement fiché ?

Merci d'avance

Par Isadore

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si il est possible de le retirer en tant que co emprunteur à ce stade, et de le faire remplacer par une autre personne.

Une telle opération nécessite le consentement de la banque et de votre ancien mari. Je suppose que votre ancien mari sera content de ne pas être tenu de payer sa dette, donc il sera d'accord.

Si c'est le cas, est ce que cette personne sera automatiquement fiché ?

Non, elle ne sera "fichée" que si elle ne rembourse pas la dette. Mais pour que la banque accepte la substitution des emprunteurs, le "remplaçant" devra être solvable. Donc ça ne posera pas de souci, la banque sera je pense heureuse d'avoir un nouvel emprunteur qui sera en mesure de rembourser le prêt au lieu de deux emprunteurs qui ont des problèmes de solvabilité.

Vous allez la trouver où, cette personne ?

Par Emimi

Merci pour vos réponses.

Alors ce n'est pas la banque en elle même mais une société de crédit. Même si ils ont fait les démarches auprès du tribunal pour avoir une injonction on peut tout de même demander la désolidarisation ?

Mon ex mari est solvable mais je veux l'écarter de ça étant donné qu'il n'était que co emprunteur, le crédit en soit était uniquement à mon nom. Il fait ça uniquement pour m'aider à l'époque à avoir mon crédit.

C'est une personne de ma famille qui accepte de prendre sa place.